



## Colloque du Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires (SNPC-NEMS)

**VENDREDI 11 MARS 2016 - AUDITORIUM ING MARNIX**

# Les défis de la copropriété et leur prise en compte par les pouvoirs publics

*Une traduction simultanée français-néerlandais sera assurée.*

La présidence des séances de la journée sera assurée par  
Monsieur Olivier de Clippele, Vice-Président du SNPC-NEMS

### PROGRAMME

<b>8h15</b>	Accueil café
<b>9h00</b>	Introduction par <b>Madame Céline Fremault</b> , Ministre du Logement de la Région bruxelloise
<b>9h20</b>	« Les revendications du SNPC-NEMS en matière de copropriété » par <b>Monsieur Olivier Hamal</b> , avocat, Président du SNPC-NEMS
<b>9h50</b>	« Copropriétés en difficultés et l'implication des pouvoirs publics : ce qui existe en France » par <b>Madame Eva Simon</b> , Doctorante, laboratoire PACTE (GRENOBLE)
<b>10h20</b>	« Un privilège pour les copropriétés, l'expérience française » par <b>Monsieur Paul Philippot</b> , Directeur Général de l'Union National des Propriétaires Immobiliers de France (UNPI)
<b>10h50</b>	« Peut-on prévenir les difficultés des copropriétés » par <b>Madame Marie Thérèse Casman</b> , Professeur à l'Université de Liège - Institut des Sciences sociales et humaines
<b>11h20</b>	« Assemblée générale, conseil de copropriété, syndic et vérificateur aux comptes : le rôle de chacun » par <b>Kristien Van Raemdonck</b> , juriste au SNPC-NEMS
<b>11h50</b>	« Location de la conciergerie ou d'une autre partie commune, antenne gsm sur le toit de la résidence... faut-il les déclarer au fisc ? » par <b>Monsieur Jean-Pierre Nemery de Bellevaux</b> , avocat et administrateur du SNPC-NEMS
<b>12h20</b>	Les attentes du public en matière de copropriété
<b>12h40</b>	Buffet lunch sur place

<b>13h45</b>	« Comment sélectionner efficacement un syndic » par <b>Monsieur Marc André</b> , Président du Centre National d'Information de la Copropriété (CNIC-NLCM)
<b>14h15</b>	« Augmenter de un ou plusieurs étages, les blocs à appartements à rénover : une piste intéressante pour financer les travaux en copropriété » par <b>Monsieur Pierre Rousseaux</b> , avocat, Administrateur du SNPC-NEMS et Président du SNPC Charleroi.
<b>14h45</b>	« Le partage en copropriété des charges entre usufruitier et nue-propriétaire » par <b>Monsieur Alfred Devreux</b> , avocat et ancien Président du SNPC-NEMS
<b>15h15</b>	« L'hébergement touristique dans les copropriétés » par <b>Madame Marianne Palamides</b> , juriste au SNPC-NEMS
<b>15h45</b>	« Les travaux en copropriété » par <b>Madame Noëlle Lucas</b> , juriste au SNPC-NEMS
<b>16h15</b>	« Comment veiller à l'équilibre financier des copropriétés » par <b>Monsieur Eric Mathay</b> , réviseur d'entreprises, Administrateur du SNPC-NEMS
<b>16h45</b>	« L'état du marché immobilier en Belgique et plus précisément des appartements » par <b>Monsieur Julien Manceaux</b> ou <b>Monsieur Peter Vanden Houte</b> , Senior economist chez ING
<b>17h00</b>	« Copropriété, les intentions du Gouvernement fédéral » par <b>Monsieur Koen Geens</b> , Ministre de la Justice
<b>17h30</b>	Réception de clôture

## PARTICIPATION AUX FRAIS

Le colloque a lieu dans l'Auditoire MARNIX de ING, rue du Trône 1 - 1000 Bruxelles (plan en annexe)

Une traduction simultanée français-néerlandais sera assurée.

**Le nombre de participants est limité 300 personnes.**

La participation aux frais de 60 € par personne pour les membres et de 75 € pour les non membres comprend :

- la participation au colloque
- l'accueil café
- le lunch buffet (déjeuner sur place et boissons)
- la réception de clôture.

Seront aussi présents différents stands de fournisseurs de copropriétés et plus précisément : EasySyndic, SyndicAssist, AXA

**Talon réponse à renvoyer avant le 7 mars 2016 au SNPC-NEMS, rue du Lombard 76 à 1000 Bruxelles**  
**Mail : yolande.roekeloos@snpn-nems.be - Fax : 02/512.44.61**

Monsieur et/ou Madame .....

Adresse .....

Code Postal..... Commune .....

Tél./GSM .....

adresse e-mail .....

Membre SNPC-NEMS n° .....  Non membre SNPC-NEMS

Inscrit ..... personne(s) pour le colloque du SNPC-NEMS du vendredi 11/03/2016

et verse le montant de la participation soit ..... x 60 € ou soit ..... x 75 € = ..... €

sur le compte IBAN : BE66 3631 2880 6643 avec la mention « colloque SNPC-NEMS »